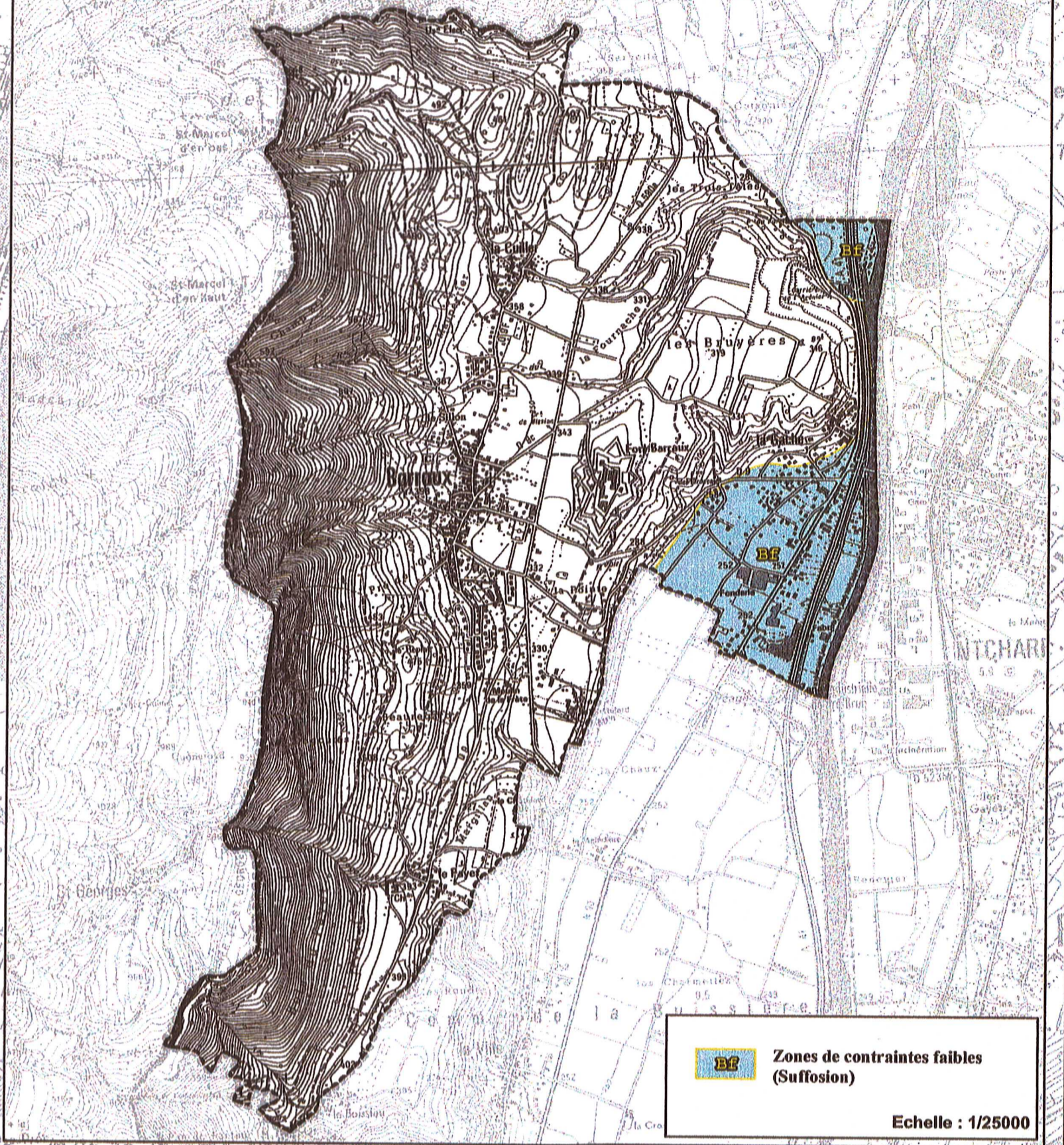




Zonage réglementaire du risque suffosion



Emprise indicative du P.P.R.I. Isère Amont



Commune de BARRAUX  
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES  
NATURELS PRÉVISIBLES  
(RÉVISION)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE  
(sur fond topographique)

Légende :

Niveau de contraintes *	
	Zones d'interdictions
	Zones de projet possible sous maîtrise collective
	Zones de contraintes faibles
	Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **	
I', i'	: inondation en pied de versant
M, m	: marécages
T, T1, T2, t	: crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
V, v	: ravinements et ruissellements sur versant
G, g1, g2	: glissements de terrain
P, p	: chutes de pierres
f	: suffosion

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

\* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

\*\* le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

- ..... Limite communale
- Limite du zonage réglementaire présenté sur fond cadastral au 1/5 000

Vu, pour être annexé à mon arrêté du 02 AOUT 2007

Pour le Préfet et par délégation le Secrétaire Général

SCAN EDR © IGN 01

Réalisation : C. Vincent RTM 38

Etabli le : Août 1998

Édition : ALP'GEORISQUES

Modifié le : Mai 2007

Echelle : 1/10000